

CAEV
FIEVRE Q
CHLAMYDIOSE
PARATUBERCULOSE



GDS AUVERGNE RHONE-ALPES

LES STATUTS SANITAIRES CAPRINS

BILAN 2016 - 2020

VOTRE GDS VOUS ACCOMPAGNE

Février 2021

LES STATUTS EFFECTUES DANS LA REGION RHONE-ALPES

ENTRE 2016 - 2020

298

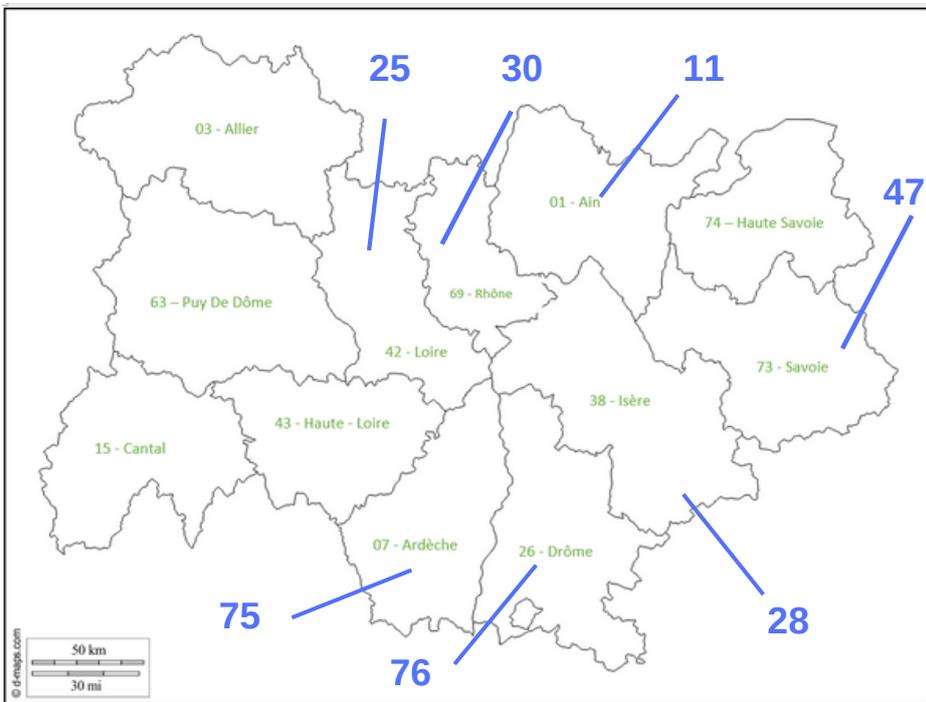
Statuts sanitaires réalisés

Depuis 2016, la section caprine de GDS AURA a mis en place une méthode de sondage sérologique sur un échantillon du troupeau pour rechercher 4 maladies : fièvre Q, chlamydie, paratuberculose, CAEV.

Le statut n'est pas une garantie de cheptel et ne peut pas être utilisé seul comme outil de diagnostic.

Le nombre de statuts sanitaires réalisés volontairement par les éleveurs de petits ruminants progresse. Cela démontre l'intérêt que les éleveurs portent à cet outil pour :

- Améliorer la gestion sanitaire globale de leur troupeau
- Mettre en œuvre des mesures de prévention pour éviter l'apparition de clinique dans le troupeau
- Gérer les introductions et la constitution de cheptels ou l'agrandissement de troupeaux.



Présence des maladies dans les résultats des sondages effectués

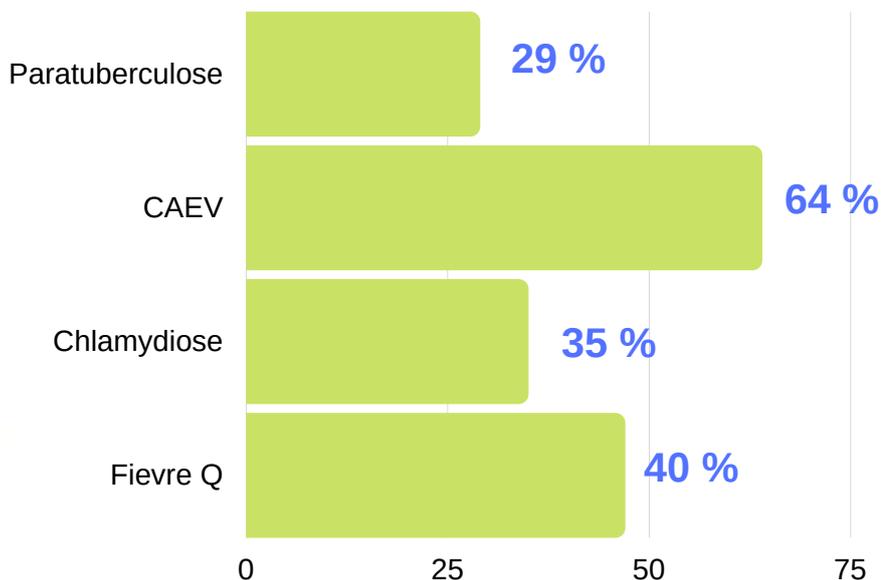
Les statuts sanitaires permettent de mettre en évidence la présence d'anticorps.

La signification est différente selon les maladies :

- Pour la fièvre Q et la chlamydie cela donne une image de l'immunité du troupeau et une idée de la circulation de ces pathologies dans le troupeau qui peut être plus ou moins ancienne.

- Pour les maladies chroniques : paratuberculose, CAEV ; cela signifie que le troupeau est infecté.

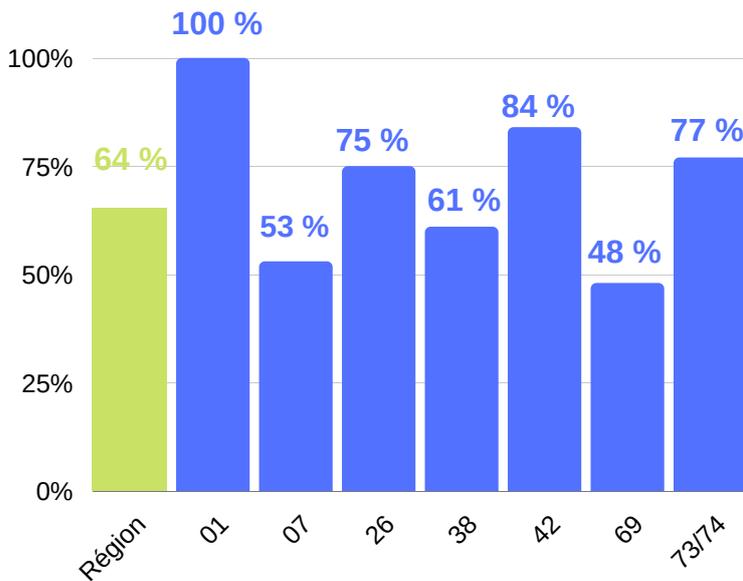
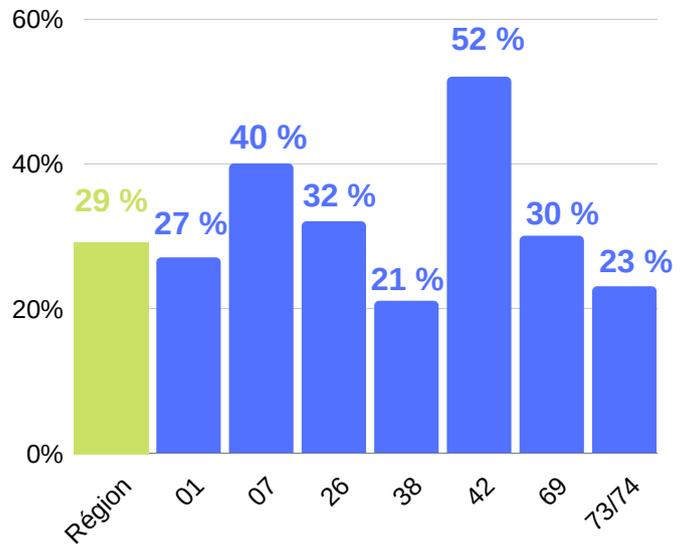
Des mesures de prévention et de lutte spécifiques existent pour les maladies abortives et pour les maladies chroniques. Elles peuvent facilement être mises en œuvre dans un élevage.



Paratuberculose

Pathologie due à une mycobactérie résistante jusqu'à 2 ans dans le milieu extérieur.

Symptômes : amaigrissement progressif, sans fièvre et maintien de l'appétit.



CAEV

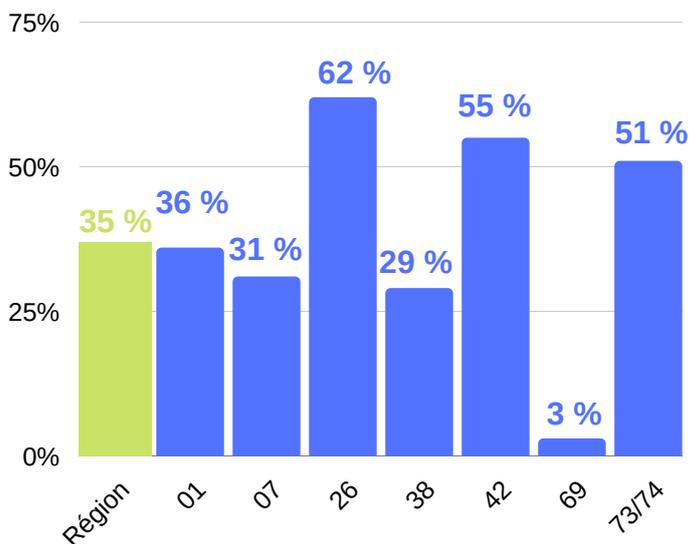
Pathologie due à un virus

Symptômes : arthrite, mammite, affaiblissement progressif

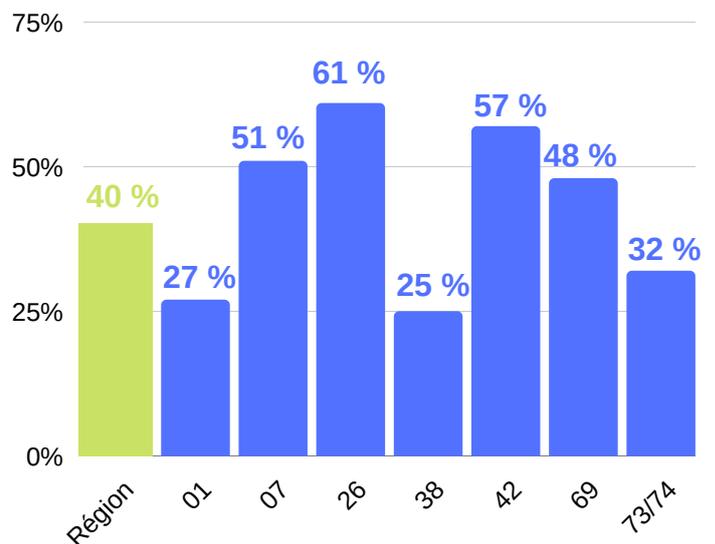
Ces deux pathologies d'origine bactérienne peuvent provoquer des séries d'avortements. Les résultats sont à interpréter selon le statut vaccinal des cheptels*.

** de nombreux cheptels qui vaccinent pour la chlamydie, ne recherchent pas cette maladie lors du statut.*

Chlamydie



Fièvre Q





“ Je m’installe en achetant 2 lots de chevrettes. Toutes les analyses du premier lot sont ressorties négatives en CAEV. Ce n’est pas le cas du deuxième lot. Je décide de ne pas acheter ce deuxième lot et je recherche des animaux dans un élevage indemne de CAEV et j’envisage d’obtenir également la qualification indemne de CAEV. ” *Éleveur de la Loire*

“ J’ai réalisé le statut sanitaire de mon troupeau qui est négatif en paratuberculose et en chlamydiose, et positif en fièvre Q et en CAEV. Pour développer mon cheptel, je recherche des chevrettes issues d’un troupeau qui n’a surtout pas de paratuberculose, qui est positif en fièvre Q et négatif en chlamydiose. S’il est négatif en fièvre Q j’envisage de vacciner les chevrettes achetées avant le mélange avec mon troupeau. ” *Éleveuse dans l’Isère*

“ Les statuts de mon troupeau montrent la présence de paratuberculose, et chaque année quelques bêtes maigrissent et meurent. En concertation avec le GDS et mon vétérinaire j’ai décidé de vacciner les chevrettes pendant 5 ans, de gérer autrement les fumiers (compostage...), de réaliser un diagnostic d’ambiance de la chèvrerie. ” *Éleveuse du Rhône*

Le statut sanitaire est un outil efficace pour la gestion sanitaire de votre troupeau

CONTACTEZ VOTRE GDS POUR PLUS D'INFORMATION